

La Milice à Saint-Claude

Jean-Claude Bonnot

La Milice, créée au niveau national en janvier 1943 sur la base du Service d'ordre légionnaire (SOL), s'est implantée avec difficulté à Saint-Claude.

La naissance de la Milice française

La Milice n'est pas née d'un processus de génération spontanée.

La première étape avant sa création eut lieu le 29 août 1940, avec la loi de l'État français créant la Légion française des combattants (LFC). Se substituant aux anciennes associations, celle-ci avait pour vocation de fédérer les anciens combattants de 1914-1918 et ceux de la guerre de 1939-1940. Les Allemands s'opposèrent à son installation en zone nord.

Dans la réalité, la Légion constitua un instrument politique dont allaient se servir les autorités de Vichy pour relayer les principes de la Révolution nationale. Elle fut aussi utilisée comme un appareil de renseignement pour éclairer l'État dans ses choix ou pour connaître l'opinion publique : elle était à la fois les yeux et les oreilles du Maréchal. Le Jura (zone non-occupée) compta jusqu'à 3600 légionnaires, mais de « nombreuses défections » furent signalées en 1943, ainsi que le relata un rapport du préfet du Jura. La Légion regroupa 1,4 million de membres en France (1).

La deuxième étape précédant la naissance de la Milice fut la création par la Légion du SOL (Service d'ordre légionnaire) le 12 janvier 1942. Les militants jurassiens prêtèrent serment les 12 et 13 juillet place des Terreaux à Lyon. L'objectif du SOL était de donner plus de nerf à la LFC qui risquait de ne plus se cantonner qu'au domaine social. Le SOL avait un programme politique résumé en vingt-et-un points (contre le capitalisme international, pour le corporatisme français ; contre le bolchevisme, pour le nationalisme et contre « la lèpre juive »...). Le SOL n'aurait rassemblé que 200 membres dans le Jura selon un rapport des renseignements généraux du 5 septembre 1942 (2). Sa permanence de Lons-le-Saunier, 11 place de la Liberté, subit un attentat à l'explosif dans la nuit du 29 au 30 juillet 1942, une action organisée par un groupe du mouvement *Combat*. Le SOL était dirigé dans le Jura par Paul Petit, agent d'assurance et ancien membre du Parti social français, qui démissionna à la fin de 1942. Le fossé se creusa très vite non seulement entre le SOL et le public qui lui reprochait de faire une « *besogne de basse police* » (3), mais aussi à l'égard de la Légion qui ne voyait dans ce service qu'un regroupement d'exaltés.

L'auteur : Ancien journaliste, Jean-Claude Bonnot est l'auteur de plusieurs ouvrages explorant les zones d'ombre de la Seconde Guerre mondiale dans le Jura, et notamment de *Quand les miliciens traquaient les résistants – La Milice dans le Jura 1940-1945* (Belvédère, 2013), dont s'inspire cette étude, présentée lors des Rencontres de l'histoire locale 2016.



Fig.1. Programme du SOL en 21 points, qui deviendra celui de la Milice. Affiche.

(1) - Jean-Paul Cointet, dans *Le Journal de la France de l'Occupation à la Libération*, n°127, Tallandier.

(2) - Note hebdomadaire des renseignements généraux du Jura du 5 septembre 1942, 332 W 49, Archives départementales du Jura (désormais ADJ).

(3) - Rapport des renseignements généraux du Jura, 14 décembre 1942, 332 W 49, ADJ.

Le bruit courut dans le Jura en décembre 1942 que le SOL, qui ne cessait de se radicaliser, allait être transformé en Milice. En parallèle, Laval souhaitait faire émerger une formation politique capable de tenir à l'écart le PPF (Parti populaire français) de Doriot. La Milice vit le jour avec la loi du 31 janvier 1943, qui reconnut la Milice française comme association placée sous l'autorité du chef du gouvernement, dont le secrétaire général était Joseph Darnand, né en 1897 à Coligny, dans l'Ain. Héros des deux guerres, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre avec palme, Darnand bénéficiait d'un prestige considérable. « *La Milice française a pour première tâche de sauver la France du bolchevisme* » proclama son secrétaire général en février 1943. Elle reprit le programme politique du SOL, ses statuts prévoyaient de la doter d'une franc-garde, c'est-à-dire d'unités permanentes armées, encasernées et motorisées.

Mauvais départ à Saint-Claude



Fig. 2. Affiche de propagande de la Milice.

Des réunions d'installation des sections locales furent organisées le 28 février 1943 dans toute la France, dont Lons-le-Saunier. Celle de Saint-Claude se tint le 14 mars. La veille s'était déroulée une manifestation des femmes contre le recensement des jeunes et le départ des requis pour le STO (Service du travail obligatoire). Les mêmes personnes, renforcées par de nouveaux participants, se retrouvèrent le 14 près du monument aux morts ; des jeunes firent le serment de ne pas partir en Allemagne.

La manifestation coïncidait avec la réunion de la Milice organisée dans une salle voisine. Elle avait été suivie par une soixantaine de personnes, essentiellement des fonctionnaires et des représentants des autorités locales. Une trentaine de miliciens en uniforme se tenaient dans la salle et à l'extérieur. La sortie des participants, alors que les manifestants étaient à proximité, tourna en manifestation contre la Milice. Entre 1000 et 1500 personnes y participèrent. Des coups furent échangés, un commissaire fut frappé au visage. Des cris fusèrent : « *La Milice en Russie!* », « *La Milice en Allemagne!* », « *La Légion au poteau!* ».

(4) - Notes hebdomadaires des renseignements généraux du Jura des 15 mars et 21 juin 1943, 332 W 50 ; rapports mensuels des renseignements généraux du Jura, 304 W 123 et 129 ; rapport mensuel du préfet du Jura de mars 1943, 304 W 117, ADJ.

(5) - Dossier de procédure d'Albert Gilles à la cour de justice du Doubs, 342 W 66-67, Archives départementales du Doubs (désormais ADD).

Le service d'ordre fut débordé, les autorités firent appel aux gendarmes et à un GMR (groupe mobile de réserve) qui arriva de Lyon dans la soirée. Dix-huit mandats d'arrêt furent lancés contre les meneurs présumés, et treize arrestations furent opérées peu de temps après. Conséquence de cette répression, une nouvelle manifestation se déroula le 15 mars. Finalement, le 17 juin, trente-deux personnes comparurent devant le tribunal de Saint-Claude. Les peines s'échelonnèrent de 15 jours à 3 mois de prison, et de 600 à 1200 francs d'amende, le président soulignant « *l'indulgence du tribunal* » (4). Dans son rapport au préfet daté du 20 juin, le sous-préfet de Saint-Claude Albert Gilles écrivit : « *Il est à noter que le tribunal aurait vraisemblablement fait preuve de plus d'indulgence encore si je n'avais pas la veille appelé l'attention de M. le procureur de la république sur la nécessité de faire preuve de fermeté. La plupart des peines de prison devaient alors être prononcées avec sursis.* » (5)

Les autorités, tant le préfet que les renseignements généraux, signaleront dans leurs rapports ultérieurs que ces événements avaient nettement contribué à dégrader l'image de la Milice auprès du public, image qui n'était déjà pas très bonne.

Un incident local devait témoigner de l'impact de cette manifestation et de sa répression sur le public. Le 27 avril 1943, l'inspecteur Georges Jacquier, du

commissariat de Saint-Claude, fut mortellement blessé d'une balle en plein cœur par Louis Bonnet, un manœuvre né en 1899, ex-membre du parti communiste. Ses obsèques eurent lieu le 29. « *Peu de personnes de la localité se sont jointes au cortège* », en raison de l'antipathie envers la police suite à la répression des manifestations de mars (6).

Des chiffres à nuancer

La Milice française aurait compté environ 29 000 adhérents, dont seulement 10 000 réellement actifs. Dans le Jura, une note du préfet (7) évoque 180 miliciens jurassiens dont : 65 miliciens ordinaires, 108 francs gardes, volontaires susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin du maintien de l'ordre, et 7 femmes. Ce chiffre indique que la quasi-totalité des adhérents du SOL auraient rejoint le mouvement. Mais l'on sait qu'un certain nombre d'entre eux furent inscrits automatiquement et que Pierre Premet, futur chef départemental de la Milice, n'enregistrait pas les démissions pour gonfler ses effectifs et toucher des crédits en rapport de la part de Vichy.

Un rapport non daté des renseignements généraux du Jura, au début de l'année 1945, cite 225 miliciens (8). Cet effectif est à nuancer vu qu'un certain nombre de personnes mentionnées n'étaient pas des miliciens, comme on le constatera plus tard. Selon ce rapport, le canton de Lons-le-Saunier arrivait en tête avec 44 miliciens, suivi de Saint-Amour (26) et du canton de Saint-Claude (24). Sur ces 24 miliciens, 15 étaient domiciliés à Saint-Claude, le plus jeune était né en 1928. Était-il réellement milicien, ou avait-il été inscrit sur cette liste parce que plusieurs membres de sa famille y figuraient déjà ?

Le milicien jurassien fut presque toujours un simple militant qui avait conservé son activité professionnelle, limitant son activité politique à sa participation à quelques réunions. Il n'y aura dans le Jura qu'un petit noyau administratif basé à Lons-le-Saunier, renforcé début 1944 par des permanents venus de Lyon et Saint-Etienne.

Il n'y aura pas dans le Jura de franc-garde permanente. Un projet d'installation d'une telle unité au château du Pin ne fut pas mené à bien, probablement par manque de moyens financiers.

Un événement boudé : la conférence de Philippe Henriot

Il fallait de toute urgence redorer le blason de la Milice. Pour cela, les responsables départementaux organisèrent la venue dans le Jura de Philippe Henriot, milicien de la première heure et chroniqueur à Radio Paris, dont l'audience s'étendait bien au-delà des cercles pétainistes et collaborationnistes.

Une conférence fut organisée dans la soirée du 7 août 1943 au théâtre de Lons-le-Saunier. Son thème, ce sera le même à Saint-Claude : « *Tocsin sur l'Europe* ». Après un défilé des miliciens dans la matinée du dimanche 8, Henriot et son cortège prirent la route de Saint-Claude.

Le sous-préfet Albert Gilles paniqua à l'idée des manifestations qui pouvaient avoir lieu. Quelques jours avant la conférence, il réclama au préfet le renfort de cent-vingt policiers d'un GMR. Il n'obtint que quelques hommes qui patrouillèrent dans les rues. Ces derniers ne purent empêcher, la nuit précédant l'événement,

(6) - Note hebdomadaire des renseignements généraux du Jura, 3 mai 1943, 304 W 129, ADJ.

(7) - Note du préfet du Jura, 9 avril 1943, 331 W 161, ADJ.

(8) - 331 W 158, ADJ.



Fig. 3. Jean-Marie Lozach. Album du principal du collège Louis Martin, 1R21, Archives municipales de Saint-Claude.

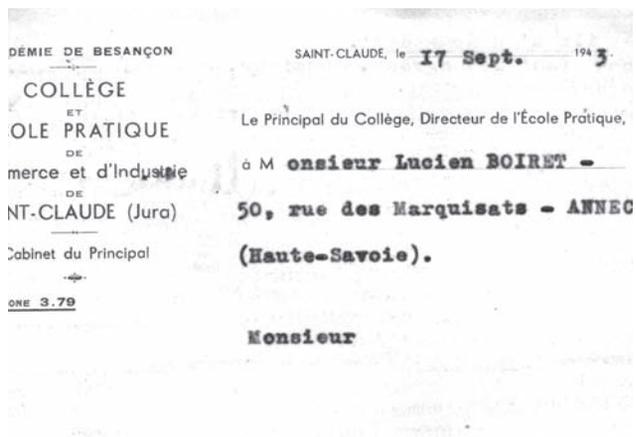


Fig. 4. En tête d'une lettre du principal du collège Louis Martin à Lucien Boiret, répétiteur relevé de ses fonctions pour absence illégale en juin 1943. Album L.Martin, 1R21, Archives municipales de Saint-Claude.

(9) - Notes hebdomadaires des renseignements généraux du Jura des 2 et 9 août 1943, 332 W 51, ADJ.

(10) - Note hebdomadaire des renseignements généraux du 13 septembre 43, 332 W 51, ADJ.

ment, le collage en divers endroits de la ville de papillons sur lesquels était écrit : « Français libres, vous n'assisterez pas à la réunion du traître Henriot de 14 heures 30 à 16 heures 30, ne sortez pas en ville. Pour la France, vive de Gaulle ».

Les miliciens locaux se rassemblèrent dès 13 h 30 place de la Grenette en chemise kaki avec insigne de grade, cravate noire, pantalon foncé ou bleu, béret basque penché sur le côté gauche à la manière des chasseurs alpins. « Une chemise kaki sera prêtée à ceux qui n'en ont pas », avait prévu le chef local Maurice Grappin. Les adhérents locaux furent rejoints par les cent-cinquante miliciens qui avaient

participé au défilé du matin à Lons. Selon le rapport des renseignements généraux daté du 9 août 1943, l'assistance réunissait environ deux-cent cinquante personnes « appartenant à la classe bourgeoise de Saint-Claude », avec le maire, le sous-préfet, les fonctionnaires qui avaient été priés d'être présents, sans oublier l'archiprêtre. Un haut-parleur avait été installé à l'extérieur de la salle des Variétés. Une soixantaine de personnes se rassemblèrent pour suivre la conférence depuis la place, elles n'étaient plus qu'une vingtaine à la fin.

Les miliciens défilèrent ensuite en colonnes par trois, recueillant « quelques applaudissements » selon le commissaire des renseignements généraux, qui précisa que les habitants de la ville « traitant par l'indifférence le mouvement milicien », avaient donné leur préférence à une manifestation d'athlétisme, le challenge Solex organisé au stade municipal (9). Le chroniqueur de *La Croix du Jura* avait vu tout autre chose, évoquant les « nombreux spectateurs » du défilé qui manifestaient leur approbation « en applaudissant vigoureusement », autant de « signes [qui] laissaient bien augurer de l'avenir de la Milice et de la France ». De l'art de transformer en succès une sévère déconvenue...

Il fallait faire oublier cet échec. À Saint-Claude, début septembre, la Milice fit distribuer aux familles nécessiteuses six tonnes de légumes collectés à la coopérative de Louhans. Une deuxième distribution fut prévue pour les familles victimes de guerre, de prisonniers et de travailleurs en Allemagne (10). Ce sera peine perdue.

Maurice Grappin, un chef effacé

Né en 1898, industriel pipier, Maurice Grappin fut d'abord membre de la Légion, puis dirigeant local du SOL. Il sera le premier et unique dirigeant de la Milice à Saint-Claude. Même l'accusation, lors de son procès devant la cour de justice du Doubs le 6 juin 1945, dut reconnaître que son activité milicienne fut particulièrement faible. Il ne lui fut reproché ni dénonciation, ni participation quelconque à une activité criminelle. « Je n'ai jamais vu de tracts ou de papillons pour la Milice apposés sur les murs ou distribués dans son usine », témoigna une ouvrière. Eugène Delolme, ancien adjoint au maire pendant l'Occupation, témoigna : « Il n'a jamais fait de propagande pour la Milice dans les milieux de la municipalité. Je me demande même comment Grappin a été choisi pour remplir de telles fonctions ».

Maurice Grappin ferma les yeux sur certaines situations compromettantes. Une de ses ouvrières avait un fils réfractaire et un mari résistant. Elle déclara au juge d'instruction : « Maurice Grappin savait tout cela, il aurait pu nous

faire des histoires, mais il a dû ne rien en dire ».

André Guignard était ouvrier chez Grappin lorsqu'en mars 1943, il reçut une feuille pour partir travailler à Dantzig. Il quitta l'usine et prit le maquis deux ou trois mois plus tard. Il rencontra plusieurs fois Grappin qui ne lui fit aucune remarque, et il ne fut jamais inquiété.

Maurice Émain, responsable politique de la Résistance du secteur de Saint-Claude estima que Maurice Grappin « *était un individu orgueilleux, ambitieux, qui a accepté à mon avis cette fonction pour en tirer honneur et vanité. Je ne crois pas qu'il ait participé à des opérations contre des jeunes du maquis, ni effectué des dénonciations et entretenu des relations avec les Allemands* » (11).

(11) - Dossier Maurice Grappin, cour de justice du Doubs, 342 W 16, ADD.

Les exemplaires de *Combats*, le journal de la Milice, que Grappin recevait pour les vendre finissaient le plus souvent à la poubelle ou étaient utilisés dans l'usine comme torchons.

Le désaccord se creusa entre Milice et Légion. Il semble que ce soit l'une des raisons de la démission de Maurice Grappin, qui quitta la Milice en octobre 1943, suivi de nombreux adhérents. « *La Milice se réduit à un adhérent à Saint-Claude* » signala le sous-préfet Albert Gilles dans son rapport au préfet du 22 février 1944.

Un animateur : Jean-Marie Lozach

D'après Maurice Grappin, c'est Jean-Marie Lozach, nommé professeur d'histoire au collège de Saint-Claude en octobre 1941, qui l'aurait convaincu de s'engager dans la Milice. Lozach fut un animateur de la réunion constitutive de la section de Saint-Claude le 14 mars 1943, il se fit molester par les manifestants. « *Il est devenu par la suite un des chefs de la propagande de la Milice à Saint-Claude, surtout sur les instances de la direction de Lons-le-Saunier qui voulait même le prendre sur place* » indiqua Maurice Grappin. Lozach anima les réunions régulières du mouvement, environ une toutes les deux semaines, se contentant la plupart du temps de développer la propagande officielle du mouvement ou de dissenter sur un thème historique.



Fig. 5. Miliciens de la franc-garde, comme ceux que Lucien Boiret rejoindra à Annecy.

Toutefois, comme Grappin, il ne dénonça personne. Il savait par exemple qu'un jeune Juif, étudiant en médecine à Lyon, protégé du directeur du collège, avait été faussement inscrit dans l'établissement pour y préparer la deuxième partie du baccalauréat qu'il avait déjà obtenue.

Lozach quitta Saint-Claude avant la Libération et fut engagé à l'Institut français de Madrid. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui au début de l'année 1945. La cour de justice du Jura le condamna par contumace en juin 1945 à 20 ans de travaux forcés. Mais le tribunal militaire de Lyon l'acquitta en juillet 1953, ce qui provoqua un commentaire acide dans *Le Courrier* du 1^{er} août 1953 qui estima que la République était « *vraiment indulgente* ».

Un franc-garde : Lucien Boiret

(12) - Album du principal du collège Louis Martin, 1R21, Archives municipales de Saint-Claude. Une liste établie par les renseignements généraux en 1945 (ADJ), qui situe son départ de Saint-Claude en février 1943, est manifestement mal renseignée.

Né en 1920 à Gigny-sur-Saône, Lucien Boiret fut engagé en novembre 1942 comme répétiteur au collège de Saint-Claude. Il se fera licencier à la fin de l'année scolaire 1942-1943 en raison de ses nombreuses absences irrégulières (12).

En fait, Boiret s'engagea dans une unité de la franc-garde à Annecy. Le 19 août 1944, après négociation avec les responsables départementaux de la Résistance, une centaine de francs-gardes d'Annecy et du Chablais se rendirent aux FFI (Forces françaises de l'intérieur), qui promirent de les traiter en prisonniers de guerre jusqu'à leur jugement. Ils furent conduits sous escorte jusqu'au Grand-Bornand. Le commandant Nizier, chef départemental des FFI, fit constituer une cour martiale, présidée par un officier FTP (Francs-tireurs et partisans). Des policiers enregistrèrent les dépositions des miliciens et dressèrent ainsi 97 procès-verbaux. Le greffier reçut l'ordre de commander 75 cercueils. La cour se réunit le 23 août et rendit son jugement le 24 à 6 heures du matin, après les interrogatoires de tous les prévenus, le réquisitoire du ministère public et les plaidoiries. Soixante-seize accusés, dont Lucien Boiret, furent condamnés à mort et fusillés quelques heures plus tard.

(13) - Michel Germain, *La Vérité vraie sur le procès de la Milice et des miliciens au Grand-Bornand du 19 au 24 août 1944*, La Fontaine de Siloé, 2012.

En février 1944, un résistant était mort des tortures infligées par des policiers de la SAC (Section anticommuniste, service de renseignement du PPF) d'Annecy. Pour se débarrasser du corps, ils décidèrent de l'immerger dans le lac. Deux miliciens, dont Boiret, furent chargés de préparer le cadavre. Il s'agissait en fait de l'éventrer afin qu'il ne flotte pas, avant son immersion depuis une barque par trois policiers de la SAC (13). Boiret, lors du procès du Grand-Bornand, reconnut sa participation à ce crime, en la minimisant toutefois, déclarant qu'il s'était évanoui lors de ce « travail ». La liste des miliciens dressée début 1945 par les renseignements généraux, plusieurs mois après sa mort, le signalait « *en fuite* ».

Conclusion

La Milice fut un échec à Saint-Claude, pour plusieurs raisons. L'hostilité déclarée d'une bonne partie de la population a sans doute freiné son essor. La Fraternelle, par sa culture de la solidarité et l'aide apportée à la Résistance, a aussi contribué à cet échec. Quatre miliciens jurassiens furent exécutés par la Résistance dans les derniers mois de 1943, ce qui a sans doute dissuadé les derniers tièdes qui auraient encore pu s'engager. Aucun véritable chef local n'a émergé. La personnalité de Maurice Grappin, le seul à avoir accepté cette tâche, a précipité son déclin et son échec.

(14) - Rapport du commissaire de Saint-Claude, 13 mai 1950, 331 W 144, ADJ.

Le 6 juin 1945, après qu'il eut été condamné deux fois à dix ans de réclusion par la cour de justice du Jura, celle du Doubs acquitta Maurice Grappin du chef de trahison, le condamna à la dégradation nationale à vie. En mai 1950, alors qu'il avait fait une réapparition à Saint-Claude, des affichettes furent collées dans toute la ville pour dénoncer son retour. Peu après, des affiches apposées par les anciens déportés annoncèrent que « *le traître Grappin* » avait « *déguerp* » (14). L'opinion publique mettra parfois des années avant d'accepter le jugement de la justice.